INTERNAT

Année scolaire _____

Communiquer pendant l'année…

Pour joindre le chef d'établissement, la vie scolaire, le secrétariat du collège Sacré-Cœur La Salle :

- **Par téléphone** au 05 45 31 26 83 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Par courrier** à : Collège Sacré Coeur La Salle
  13 Rue du Puy Guignard 16700 RUFFEC
- **Par e-mail** à l'adresse secretariat@sacrecoeur-ruffec.fr

Pour joindre le chef d'établissement, la vie scolaire, le secrétariat du lycée Roc Fleuri :

- **Par téléphone** au 05 45 31 00 60 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
  Après18h00, en cas d'urgence (surveillant d'internat) 06.33.29.97.96.
- **Par courrier à** : Lycée Roc Fleuri 6, Bd des Grands Rocs 16700 Ruffec
- **Par e-mail** à l'adresse : administration.ruffec@cneap.fr

INTERNAT
FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS*
Année scolaire _____

Nom : ……. Prénom : ……
Classe : ……. Date de naissance : …….

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : …….
……
N° et adresse du centre de sécurité sociale : ……..
……..

N° et adresse de l'assurance scolaire : ……..
……
En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : …….
2. N° du travail du père : ……. Poste : ……
3. N° du travail de la mère : …… Poste : ……
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : ……
……

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : …….
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre …)
……..
……
……
……

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
……
……

Je soussigné, ……responsable de l'enfant …….. déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables d'internat du lycée Roc Fleuri, en collaboration avec le chef d'établissement du collège Sacré-Cœur La Salle, à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale,…) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A……., le …….. Signature du responsable :

* *DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.*
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

L'Internat

L'internat est un service rendu aux familles. Devenir interne c'est s'adapter à un nouveau cadre de vie et à de nouvelles règles. L'internat est un lieu de vie collective, des règles de sécurité et de vie sont nécessaires. Elles exigent l'adhésion de tous.
Le règlement intérieur du collège Sacré-Cœur La Salle et du lycée Roc Fleuri s'applique à l'internat.

➢ Les horaires :

L'internat est ouvert du lundi matin (7h30) au vendredi matin (8h00).
L'internat est fermé les veilles de jours fériés et pendant toutes les vacances scolaires.
L'accès aux chambres est possible à partir de 20h15 les lundis, mardis, mercredis et jeudis et de 13h à 13h30 le mercredi.
Obligation de participer aux activités de l'association sportive (UNSS) du collège Sacré-Cœur La Salle tous les mercredis après-midi. Prix de la licence pris en charge par l'établissement.
Installation dans l'internat : pour les collégiens, les sacs sont déposés le lundi matin entre 7h30 et 8h00 dans le hall d'entrée du CDI au collège. Les vendredis matin, entre 7h30 et 8h00, les collégiens déposent leurs sacs dans ce même hall au collège.
Le matin : deux sonneries (6h45 et 7h00). Le petit déjeuner est servi entre 7h10 et 7h45.
Fermeture de l'internat à 8h00.
Distribution du goûter de 16h30 à 16h45 dans la cour du collège Sacré-Cœur La Salle.
Premier temps d'étude de 16h45 à 17h45 au collège Sacré-Cœur La Salle.
Deuxième temps d'étude de 18h00 à 19h00 : une étude surveillée pour les élèves de la 6ème à la seconde et une étude auto surveillée pour les élèves de première et terminale.
Le dîner est pris à partir de 19h00. Les téléphones portables sont ramassés de 17h45 à 19h00 durant le temps d'étude et de 20h45 jusqu'au lendemain matin 7h45. Extinction des lumières après l'appel de 21h30.

➢ L'encadrement – sanctions :

La surveillance des internats est assurée par des assistants éducateurs de vie scolaire sous contrat avec le Lycée Roc Fleuri. Ils sont chargés du bon fonctionnement des études, du contrôle des absences et sont garants de la sécurité.
Un lien permanent est fait entre les assistants éducateurs de vie scolaire du lycée Roc Fleuri et la vie scolaire du collège Sacré-Cœur La Salle.
Les infractions relevées par les assistants éducateurs de vie scolaire durant les temps de présence de l'enfant à l'internat peuvent donner lieux à des sanctions émises par le lycée Roc Fleuri et/ou du collège Sacré-Cœur (devoir supplémentaires, excuses orale ou écrite, retenue le mercredi après-midi, réalisation d'un travail d'intérêt général, confiscation de matériel, exclusion ponctuel ou définitive de l'internat).

La consommation de tabac ou l'utilisation de cigarettes électroniques est strictement interdite ainsi que l'accès à l'espace fumeur du lycée.
Toute détention et consommation d'alcool et/ou de drogues sont interdites dans l'établissement.

➢ L'Hygiène :

Le respect des règles élémentaires d'hygiène est indispensable à la vie en collectivité. L'entretien de la chambre est sous la responsabilité de l'élève. Le lit doit être fait tous les matins. La chambre doit être aérée également tous les matins.
Tous les vendredis matin, la chambre et les poubelles sont vidées par chaque élève.
Les draps sont régulièrement changés et tous les lits sont défaits à chaque départ en vacances ou en stage. Les sacs de couchage ne sont pas autorisés.
La circulation dans les couloirs devra se faire dans une tenue décente.
Les douches peuvent être prises le matin entre 6h45 et 7h30 et le soir entre 20h30 et 21h30.
L'intrusion de tout animal de compagnie est interdite.

- **Vol ou pertes :**

Chaque interne est responsable de ses affaires. Il est recommandé de ne rien laisser dans les espaces communs. Chacun doit veiller à ne pas venir au lycée avec une somme d'argent importante ou des objets de valeur. Les établissements, collège Sacré-Cœur La Salle et lycée Roc Fleuri, ne sauraient être tenu pour responsable et déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol. Aucune couverture d'assurance scolaire n'existe dans ce cas.

- **Sécurité :**

Une information est donnée aux internes dès la rentrée sur les procédures d'évacuation en cas d'alerte incendie. Lorsque l'ordre d'évacuation est donné (signal sonore persistant) les élèves doivent aussitôt quitter les lieux munis d'une couverture dans le calme, sous l'autorité de l'assistant éducateur et faire contrôler leur présence sur le lieu de rassemblement prévu.
Aucun appareil électrique (à l'exception des sèche-cheveux, lisseurs, rasoirs) n'est accepté dans les internats.

Il est conseillé de ranger ses affaires personnelles dans son armoire fermée à clé ou avec un cadenas. L'Etablissement ne peut être tenu responsable des pertes et vols.

Il est interdit de faire pénétrer une personne non interne dans l'internat sans accord préalable du chef d'établissement du Lycée Roc Fleuri.

- **Fournitures**

Il est demandé à chaque interne de prévoir :

- Une alèse étiquetée au nom de l'élève
- Des draps, une couette ou couverture
- Un oreiller + taie d'oreiller
- Des affaires de toilette

Chaque élève est responsable du matériel mis à sa disposition. Aucun déplacement du mobilier n'est autorisé. La décoration des chambres, sous couvert de l'accord des responsables de surveillance, doit être correcte et ne pas endommager les murs et le mobilier. Toute dégradation volontaire sera facturée aux responsables légaux de l'élève concerné.

François-Xavier Pasquet
Chef d'établissement du collège Sacré-Cœur La Salle
Chef d'établissement du Lycée Roc Fleuri

A Ruffec, le ……

Signature de l'élève

Signature parents (ou tuteur)